Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes
6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr
LA FSU TERRITORIALE PARIS

Action Educative : les revendications du SUPAP-FSU pour les RAE-CTAE-CMFAE

Tous.tes en grève du 13 au 17 novembre !

À l'appel de l'intersyndicale SUPAP-FSU/CFDT. Lire ICI

Depuis la mise en œuvre de l'ARE il y a 10 ans, les personnels d'action éducative, **RAE-CTAE-CMFAE**, ont dû faire face à une **augmentation continue de la charge de travail** (tâches administratives et RH, demandes de plus en plus nombreuses de la DASCO).

À cela s'ajoute un **investissement hors norme** pour faire face à la dégradation des conditions de travail des équipes d'animation dans les écoles (recrutement d'animateurs.trices notamment) mais aussi à la crise sanitaire ces dernières années.

Aujourd'hui, **le statut et les rémunérations des personnels d'Action Éducative ne correspondent plus** aux **responsabilités** confiées et aux **missions** demandées par notre employeur.
La **charge de travail** exigée par la DASCO **n'est pas soutenable avec les effectifs actuels.**

Il est grand temps de valoriser nos carrières par l'accès à la **catégorie A**, d'améliorer nos rémunérations et nos conditions de travail.

Le SUPAP-FSU revendique :

Amélioration de nos carrières et de nos rémunérations

- **Accès à la catégorie A dans le corps des CAPSA pour tous.tes les RAE, CTAE et CMFAE**
- **Augmentation du régime indemnitaire** (prime IFSE annuelle de 7 500 euros minimum contre 5 400 actuellement pour les AAP) puis IFSE annuelle minimum de 9 000 euros une fois en catégorie A
- **Augmentation des montants de prime d'avancement de grade** (1 000 euros en catégorie B contre 400 de classe normale à P2 et 600 de P2 à P1 actuellement) puis 1 500 euros une fois en catégorie A
- **Attribution de l'indemnité journalière de coordination de 50,05 euros** à tous les RAE, CTAE, CMFAE travaillant en CASPE l'été
- **Attribution de la NBI de 15 points aux CAPSA** (que percevaient RAE et chef.fes de projet ARE à la mise en œuvre de la réforme en 2013)
- Attribution de la **prime « pouvoir d'achat »** dégressive de 800 à 300 euros en fonction du salaire pour tous.tes les AAP et CAPSA percevant moins de 3 250 euros brut : **OBTENU (versement paie décembre 2023)**

Amélioration de nos conditions de travail

- **Réduction du temps de travail** (attribution d'une sujétion prenant en compte la pénibilité du travail sur écran
- **Augmentation du nombre de postes** de **CTAE** (1 CTAE pour 10 écoles maximum) et de **CMFAE** dans chaque CASPE
- **Allègement des tâches administratives et RH** pour les personnels de la filière animation que nous sommes
- **Formation diplômante DESJEPS** pour les personnels d'action éducative
- **Uniformisation des missions des personnels d'action éducative** sur l'ensemble des CASPE
- **Accélération de la rénovation thermique des sites** pour des conditions de travail décentes

Retrouvons-nous toutes et tous pour faire le point sur la mobilisation :

AG SUPAP-FSU/CFDT

Jeudi 16 novembre de 14h à 17h à la bourse du travail

Salle Croizat, 3 rue du château d'eau 75010 Paris, métro République

Chaque AAP ou CAPSA titulaire, syndiqué.e ou non, a le droit à 3 heures d'information syndicale par trimestre (sur son temps de travail) et donc de participer à cette réunion déclarée auprès de la DASCO

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com

Blog SUPAP-FSU

Guide DASCO 2022-2025

Base de données DASCO

Articles SUPAP-FSU DASCO

Facebook SUPAP-FSU Animation

Twitter SUPAP-FSU Animation

Instagram SUPAP-FSU Animation